



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Le Préfet de région

Direction régionale des  
affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

Affaire suivie par :  
Hélène DJEMA  
01 56 06 51 73

helene.djema@culture.gouv.fr

Références : IA0930051800001-1

à  
Préfecture de Seine et Marne / Direction de la  
Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui  
Territorial  
Bureau de l'Environnement / Pôle ICPE  
1 Esplanade Jean Moulin  
93007 BOBIGNY

PARIS, le 09 mars 2018

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** AULNAY-SOUS-BOIS (SEINE-SAINT-DENIS), Dossier n° 93 R 02 01129 A - Ancien site  
industriel PSA long de la RN370 (boulevard Georges Braque)  
IA0930051800001  
Votre courrier du 15 février 2018  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 21 février 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris  
et par délégation, la Directrice régionale des affaires culturelles  
et par subdélégation,  
Le Conservateur régional de l'archéologie

Stéphane DESCHAMPS